

Il est bien des merveilles en ce monde, mais il n'en est pas de plus grande que l'homme ». La scène d'un théâtre grec a conservé pour nous l'écho de ces premiers émerveillements. Sophocle donnait son *Antigone* et signait, avec cette tragédie, l'acte de naissance de l'éthique occidentale. Vieux de trois millénaires, le mot de dignité en est venu à hanter la conscience des hommes de tous les temps : comme si ces trois notes, pures et dures à la fois, disaient à chacun de nous d'où il vient et ce qu'il est ; comme si elles lui indiquaient ce qu'il devait faire pour vivre à la hauteur du don reçu.

Euthanasie, avortement, expérimentation médicale, gestion de la planète... : la dignité de la personne humaine occupe désormais le cœur de la conscience moderne. Elle l'éclaire à la manière d'un phare, et la plonge dans les ténèbres lorsqu'elle est perdue de vue. Elle est devenue la conscience de la conscience. La *Déclaration universelle des droits de l'homme*, approuvée le 10 décembre 1948, au lendemain de la dernière guerre mondiale, l'explique : « La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine (...) constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ».

Voilà des siècles que l'Église contemple, vénère, célèbre la dignité de la personne humaine ! Voilà des siècles que ses chaires résonnent des exhortations de S. Léon : « Chrétien, reconnais ta dignité... Rappelle-toi à quel Chef tu appartiens et de quel Corps tu es le membre ! ». Qu'il s'agisse du Concile de Vatican II, notamment de sa constitution *Gaudium et spes*, du *Catéchisme de l'Église catholique* ou encore du tout dernier document romain *Dignitatis humanae* : autant de textes à étudier pour ceux qui sont appelés à devenir les avocats de la dignité humaine.

Mgr . Jean-Louis Brugues